

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA  
COMMUNE DE VILLEMADA**

**Séance du 22 MAI 2023**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TARN et GARONNE**

**Nombre de conseillers**

- en exercice 13

- présents 10

- votants 11

- absents 03

- exclus 0

Date de convocation :

10.05.2023

Date d'affichage :

23.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Mai à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

**Etaient présents :** MM. AVIAT BEAUJOUAN BROUSSE-BOURNET  
DEMEURS MASURIER MOULIS PEYRETOU SZOPA VIDAL

**Absents excusés :** M. AYME Mme LASGUES (pouvoir à Mme  
MOULIS),

Absente non excusée : Mme LACOMBE,

M. BROUSSE-BOURNET a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**Ajout de deux points à l'ordre du jour :**

Le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- Décision modificative n°1 (virement de crédits)
- Demande de fonds de concours au GMCA

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE**

13/02 PC 22T0008 rejet tacite M ANDREINA Photovoltaïques

21/02 PC 22T0007 rejet tacite THYSEO Mme JOUANY  
Photovoltaïques

28/03 DP 23T0004 PHOTOVOL X8 M. VINCENT

29/03 CUa 23T0004 M AUBRY vente CHIAVASSA Lot Péraudy

06/04 DP 23T0005 NORMENIUS Photovoltaïques

14/04 DP 23T0007 COURTY 12 photovoltaïques

14/04 DP 23T0006 SZOPA 16 photovoltaïques

20/04 ANUL DP 22T0017 MAZAURIC photovoltaïques

03/05 DP 23T008 REFUS BROUSSE René photovoltaïques

03/05 DP23T0009 DELTOUR -MORERE Photovoltaïques

03/05 DP23T0010 ELANCE TECH STROMBONI Photovoltaïques

03/05 DP23T0011 PECONTAL Piscine

10/05 DEVIS 2 TABLES DE PIQUE-NIQUE 1110.00 €

11/05 Arrêté pour VEDIAUD (dépose de mobilier urbain.

16/05 Arrêté pour MALET (2 ralentisseurs chemin de Lestang)

## DELIBERATIONS

### DM 01 : virement de crédits

R 74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF + 22 000.00 €

R 74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH -22 000.00 €

### 18/2023 Achat d'un défibrillateur : demande du fonds de concours au GMCA

En vue de l'achat d'un défibrillateur estimé à 1 698.00 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet dont le montant total est estimé à 1 698.00 € HT.

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

\* GMCA (45%) 764.10 €

\* Autofinancement 55%) 933.90 €

**TOTAL 1 698.00 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

### 19/2023 Examen du montant du loyer du multiservice

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le conseil municipal :

DECIDE de ramener le loyer du multiservice à 150.00 € HT par mois jusqu'au 31/12/2023 compte tenu de la situation économique difficile ,

DEMANDE qu'un courrier d'information soit envoyé au gérant du multiservice et que l'information soit publiée dans le bulletin municipal.

### 20/2023 – RODP ENEDIS 2023

Conformément à l'article 4b du cahier des charges de concession, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le montant de la redevance proposée, soit 234.00 € pour l'année 2023.

### 21/2023 RODP ORANGE 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

46.95 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 5.54 km x 46.95 =

**260.10 €**

62.60 € par kilomètre et par artère en aérien soit 16.48 km x 62.60=

**1 031.64 €**

**Soit pour un total général de 1 291.74 €**

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion TGH 24/05/2023 (projet lotissement) aura lieu en mairie à 9h00.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'information de procédure de révision du PLU aura lieu le 31 mai en mairie à 9h00.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Triathlon de Montauban aura lieu le 02/07/2023 et passera par notre commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jury départemental des villes et villages fleuris sera sur notre commune le 07/06/2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la conception d'une boîte à livres est envisagée, Monsieur AVIAT propose qu'elle soit faite en régie par les ateliers municipaux.

Monsieur AVIAT a fait le point sur le calendrier de conception du bulletin municipal.

Messieurs LABRUYERE et BROUSSE-BOURNET informe l'assemblée d'un week-end « MILITARIA » et collection par le Pavillon Noir & VH82 samedi 10 dimanche 11 juin, 1784 route de Bordeaux.

L'assemblée s'interroge sur le lieu de tir du feu d'artifice.

Monsieur AVIAT informe que le plan communal de sauvegarde est en cours de mise à jour.

**Séance levée à 20h15**

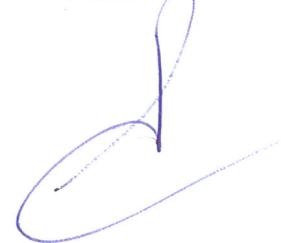
**Le Secrétaire**



A. BROUSSE-BOURNET



**Le Maire**



F. LABRUYERE

